



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18
Adresse-E-Mail: Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr Site : www.eyrieux-clair.fr

COMITE SYNDICAL du 22 FEVRIER 2022

PROCES-VERBAL DE COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de délégués : 32

En exercice : 32

Présents : 19

Procuration : 3

En l'an deux mille vingt deux et le 22 février, le Comité Syndical du Syndicat Mixte EYRIEUX CLAIR s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la mairie du Cheylard, sous la présidence de Christophe GAUTHIER, à la suite de la convocation dûment adressée aux délégués le 16 février 2022.

Présents :

CAPCA : Adrien FEOUGIER, Éric SEIGNOBOS, Christian ALIBERT, Gilles LEBRE, Bernard JUSTET, Fabiano CHIARUCCI, Odile BLANC, Anne TERROT DONTENWILL.

CC VAL'EYRIEUX : Dominique BRESSO, Denis SERRE, Jean-Paul SANIEL, Christophe GAUTHIER, Christian BERTHIAUD.

CC MONTAGNE D'ARDECHE : Charles VALETTE, Serge CHARPENAY.

CC RHONE CRUSSOL : Agnès QUENTIN-NODIN, Philippe BONNEFOY, Hugo MANENT, Jean RIALLO

Procurations à : Agnès QUENTIN-NODIN pour Denis DUPIN et Clémence MATHIEU, Christian BERTHIAUD pour Florent DUMAS

Absents excusés : Christine PIC et sa suppléante Magali HEBRARD, Gérard CUMIN, Virginie SORBE, Gabriel LAMBERT, Rodolphe MEUNIER, Richard COURTEIX, Denis DUPIN, Antoine CAVROY et sa suppléante Brigitte CHARRIER, Yves LEBON et son suppléant Régis DUCHAMP, Florent DUMAS, Brice JULIEN, Christine BADART, Clémence MATHIEU, Maxence MOUNIER.

Présents es qualité : Albertine LE CROLLER (Gestionnaire Administrative et Comptable), Stéphanie DANIEL (Chargée de mission communication rivière), Jean-Sébastien ROS-RUIZ (Technicien rivière), Valérie CHARVILLAT (Chargée mission coordination rivière), Emilie LAGASSY (technicienne SPANC).

Ordre du Jour :

DELIBERATIONS D'ORDRE GENERAL

- 1) Débats d'orientation budgétaires 2022
 - Budget Général
 - Budget SPANC
- 2) Autorisation ouverture de deux lignes de trésorerie pour le budget Général et Spanc
- 3) Adhésion du Syndicat à l'association Rivière Rhône Alpes Auvergne
- 4) Adhésion du Syndicat au Collectif Pétale 07
- 5) Questions diverses
 - Démission de M. Christian ALIBERT au poste de vice-président
 - Prochaine date du Comité Syndical : Le mardi 15 mars 2022 à 18h

Le secrétaire de séance désigné est Catherine Mondon.

Délibérations d'ordre général

1. Débats d'orientations budgétaires 2022

Le Président rappelle : La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a créé, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, dont les suivantes :

- 1- Présentation d'un rapport d'orientations budgétaires comportant des informations énumérées par la Loi qui complètent les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientations budgétaires.
- 2- Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

- **Budget Général**

Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté en détail aux membres du Comité Syndical par Christophe Gauthier. Il rappelle que le rendu des études bilan a permis de répertorier un certain nombre d'actions à mettre en œuvre, un choix a été fait en privilégiant les actions prioritaires répondant aux objectifs du futur SDAGE pour prétendre aux aides Agence de l'eau.

Ce rapport présente les missions et les compétences, les statuts, l'état du personnel du Syndical ; les résultats du compte administratif, la programmation 2022 et le report de certaines actions, leurs financements, les investissements à prévoir, le montant des subventions pour les postes du Service rivière, et le montant des participations communales pour 2022.

L'opération n°1007-C235 Sentier du Talaron (Aménagement sentier, panneaux d'interprétation, balisage, installation panneaux), sera reportée au budget 2022 pour un montant de 53 676 € en dépenses d'investissement, la subvention à encaisser de la Région est de 48 000 €.

Les opérations pour compte de tiers seront incrites au budget primitif en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant total de 45 300 €.

Des dépenses imprévues en dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été inscrites au budget primitif pour faire face aux éventuels dépenses non prévues au budget.

Des ajustements en opération d'ordre (régularisation amortissement) ont été prévues en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Débats

Serge Charpenay (délégué) s'interroge sur les raisons du manque de financement du Département 07 et de la Région.

Christophe Gauthier (président) rapporte que le Département et la Région sont en période de bilan de leurs politiques d'aides à la suite des élections, ils pourront être sollicités. L'Etat s'est désengagé de certaines missions, au travers de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par les collectivités. La GEMA exercée à présent par le Syndicat mixte Eyrieux Clair, transférée par les EPCI, peut être financée par la taxe GEMAPI lorsque les EPCI la mette en place, expliquant la baisse de certaines subventions pour les travaux d'entretien des berges qui relèvent de la GEMA.

Anne Terrot Dontenwill (vice-présidente) explique : bien qu'il existe un certain manque de compréhension de cette compétence, les enjeux liés à l'eau sont primordiaux. Le Syndicat Eyrieux Clair a réalisé beaucoup d'études, il faut à présent s'engager dans des actions concrètes, de terrain.

Anne Quentin Nodin (vice-présidente) souligne que la CCRC joue le jeu de la préréquation pour les autres territoires. Le travail réalisé par le syndicat demande des compétences pointues et relève de la

haute technicité, tout le personnel est très investi dans ses missions, elle en est très satisfaite, il faut communiquer auprès de nos communes sur le travail accompli, très positif pour l'environnement.

Charles Valette (vice-président) précise que la CCMA adhère à 4 syndicats de rivière, la situation du syndicat Eyrieux Clair est identique aux autres syndicats. L'EPAGE Loire Lignon propose également une augmentation des participations des collectivités pour 2022, il est en attente d'aides européennes qui tardent à venir, notamment FEDER (*pour information : les modalités d'aides du nouveau programme FEDER 2021/2027 seront connues qu'en mai 2022*).

Pour **Anne Terrot Dontenwill**, les missions GEMA qui relèvent plutôt de la prévention et de la préservation, ne sont pas vraiment comprises. La compétence PI exercée par les EPCI sur notre bassin, correspond à des actions et des enjeux immédiats, qui mettent en œuvre des sommes conséquentes.

Christian Alibert (vice-président) souhaite connaître les avancées sur le dossier de Beauchastel.

Eric Seignobos (délégué) confirme que le dossier avance après de nombreux échanges avec les services concernés. Une réunion publique a eu lieu fin 2021 pour expliquer la situation.

Anne Terrot Dontenwill rapporte qu'il existe une réelle incompréhension entre les travaux de la CNR et les enjeux d'inondation au niveau des ponts de Beauchastel. La CNR drague l'Eyrieux en amont immédiat de sa confluence avec le Rhône pour sécuriser son exploitation électrique. La CAPCA a lancé une étude sur les digues présentes sur son territoire, y compris la digue route de Beauchastel, pour évaluer les dangers et prévoir les actions à mener pour réduire le risque inondation. Elle a réalisé des travaux de scarification fin 2021 pour faciliter le passage de l'eau et permettre la mobilisation des matériaux en période de crue. Une réunion publique a eu lieu en octobre avec tous les partenaires, y compris le syndicat. Les actions menées se font de concert entre la CAPCA et le SMEC.

- **Budget SPANC**

Le rapport d'orientations budgétaires a été présenté en détail aux membres du Comité Syndical par Christophe Gauthier.

Ce rapport présente les résultats excédentaires du compte administratif tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le rapport détaille le nombre et la répartition des contrôles ANC effectués en 2021, ainsi que les orientations budgétaires 2022.

Hugo Manent (délégué) demande si la location du nouveau logiciel a été envisagée.

Christophe Gauthier confirme que cette option a été étudiée, mais elle reste très coûteuse.

Après explications et débats, le rapport d'orientations budgétaires du budget général et du SPANC, est soumis au vote du Comité Syndical.

Délibération

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical ont pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires basé sur le rapport d'orientations budgétaires 2022 des budgets général et SPANC, présenté et débattu au cours de cette séance.

Le rapport d'orientations budgétaires, joint à la délibération, sera consultable sur le site :

www.eyrieux-clair.fr .

2. Autorisation ouverture de deux lignes de trésorerie pour le budget général et SPANC

Une ligne de trésorerie a été souscrite pour le budget général à hauteur de 100 000 € pour la période de décembre 2021 à juin 2022, et pour le budget SPANC 50 000 € couvrant la période de janvier à juin 2022.

Le président propose de prévoir deux nouvelles lignes de trésorerie de juillet 2022 à juin 2023 pour les deux budgets à hauteur des mêmes montants respectivement, qui couvriront la période délicate de fin d'année 2022 et début d'année 2023 où les charges annuelles et trimestrielles sont réglées.

Le Président sollicite l'accord du Comité Syndical sur l'ouverture de deux nouvelles lignes de trésorerie pour le budget général et SPANC. Le montant sollicité pourrait s'élever à 100 000 € pour le budget général et 50 000 € pour le budget SPANC.

Délibération

Les membres du Comité syndical, après avoir écouté le Président :

Autorisent l'ouverture de deux lignes de trésorerie d'un montant maxi de 100 000 € pour le budget Général et 50 000 € pour le budget SPANC, et chargent le Président de négocier les conditions d'ouverture de ces lignes de crédit avec l'organisme prêteur qui fera la meilleure offre financière et à signer le contrat relatif à cette ligne de crédit.

3. Adhésion du Syndicat à l'association Rivière Rhône Alpes Auvergne

Le président expose : Le rôle principal de cette association qui est l'animation du réseau d'acteurs pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences.

Cette adhésion permettra aux agents :

- De rejoindre un réseau de + 1400 professionnels de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Biodiversité
- De mutualiser les expériences et connaissances sur des thématiques de plus en plus complexes
- D'assister à des journées techniques et de formation à un tarif réduit
- De disposer de cahiers techniques et documents relatifs à leurs missions.

Le coût de l'adhésion s'élève à 350 euros/an.

Délibération

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical votent cette adhésion, et autorisent le Président à signer la demande d'adhésion du Syndicat à l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne.

Les membres du Comité Syndical, après avoir écouté le Président:

4. Adhésion du Syndicat au Collectif Pétale 07

Le Président expose : Le Collectif Pétale 07 est un Espace de concertation pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable en Ardèche.

Etre adhérent à Pétale 07, c'est : inscrire sa structure dans une dynamique de réseau et participer activement au développement de l'éducation relative à l'environnement.

Dans le cadre des actions de communication, la chargée de mission Rivière et Communication échange et participe régulièrement à ce groupe de travail, en particulier pour les animations scolaires.

Le coût de l'adhésion s'élève à 50 euros/an.

Délibération

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical votent cette adhésion, et autorisent le Président à signer la demande d'adhésion du Syndicat au Collectif Pétale 07.

5. Questions diverses

- Démission de M. Christian ALIBERT au poste de Vice-président

Lors de la réunion du bureau du 28 janvier dernier, M. ALIBERT a adressé au président par courrier sa lettre de démission au poste de Vice-président, il restera toutefois membre du Comité Syndical. Le Syndicat a reçu en date du 18 février, le courrier du sous-préfet validant cette démission.

- Le prochain Comité Syndical se tiendra sur la Commune de BELSENTES :

Le mardi 15 mars 2022 à 18h00 – à la salle des fêtes de Saint Julien Labrousse. La convocation ainsi que l'ordre du jour vous seront envoyés prochainement.

Vu le 03 mars 2022

Le Président du Syndicat,
Christophe GAUTHIER

